

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 7 JUIN 2016 A 20H00
Bâtiment Stella Helvetica

En présence de vingt-huit citoyens, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public 20 jours avant son déroulement.

En préambule elle informe l'assemblée de la présence de M. Gérard Raymond, membre de la commission communale « Patrimoine », qui prendra quelques photos afin de pérenniser la tenue d'une séance du législatif communal.

Elle salue la présence de M. Philippe Dini, de la fiduciaire Dini et Chappot SA, réviseuse des comptes, dont la présence à la présente assemblée primaire est obligatoire.

Elle excuse l'absence des personnes suivantes : Mme et MM Jacqueline Joseph Lugon-Moulin, Bernard Lugon-Moulin et Thierry Crettenand.

Après les salutations d'usage, l'ordre du jour est rappelé.

Etant donné que des points à l'ordre du jour comportent des approbations M. Gérard Thurre est désigné scrutateur.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2015.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2015 de la municipalité

La présidente rappelle aux citoyens qu'ils doivent se prononcer sur l'adoption des comptes avant le 30 juin et que ceux-ci étaient à leur disposition 20 jours avant le déroulement de la présente assemblée.

Les comptes ont été approuvés en séance du 10 mai 2016 par le conseil municipal.

Lecture et commentaires

Le secrétaire-caissier donne lecture des comptes 2015 de fonctionnement et d'investissements dicastère par dicastère et, au fur et à mesure, la présidente Mesot commente quelques postes. Les ratios des indicateurs financiers sont également commentés.

Un citoyen s'inquiète de la baisse de la marge d'autofinancement, et par conséquent de la baisse des amortissements. Il lui est répondu que la marge d'autofinancement de 2014 est à considérer comme historique. Celle des comptes 2015 est plus en rapport avec la capacité financière de notre commune et permet un amortissement supérieur au minimum légal de 10 %.

Il est demandé au conseil municipal si les charges liées cantonales apparaissent dans leur globalité dans les décomptes. Il lui est répondu qu'au moment du bouclage des comptes municipaux la plupart des charges liées sont connues. Pour celles dont le montant n'est pas encore définitif, des provisions sont constituées.

Les comptes 2015 de la municipalité présentent les chiffres suivants :

- Charges financières	Fr. 8'164'199.45
- Revenus financiers	Fr. 9'838'620.63
- Marge d'autofinancement	Fr. 1'674'421.18
- Amortissements	Fr. 1'654'076.20
- Excédent de revenus	Fr. 20'344.98
- Dépenses d'investissement	Fr. 3'533'922.05
- Recettes d'investissement	Fr. 506'144.25
- Investissements nets	Fr. 3'027'777.80
- Fortune de la municipalité	Fr. 5'267'747.57

Rapport du réviseur de comptes

En application des articles 83 et suivants de la loi sur les communes, la fiduciaire Dini & Chappot SA a effectué la révision des comptes.

M. Philippe Dini procède à la lecture des conclusions du rapport de révision et recommande d'approuver le compte annuel.

Approbation

L'assemblée primaire approuve les comptes 2015 à l'unanimité.

3. Divers

La présidente Mesot présente une pyramide de la population. Celle-ci démontre que notre commune jouit d'un bon équilibre entre les différentes générations.

Il est demandé au conseil municipal s'il s'est approché du canton pour une réfection de la route de Fully car le niveau sécuritaire de celle-ci laisse à désirer. La présidente Mesot lui répond en indiquant que la réfection de cette route s'inscrit dans des mesures à prendre en lien avec le canal Leytron-Saillon-Fully et que ces travaux ne sont pas jugés prioritaires.

Il est également répondu à un citoyen en l'indiquant que la route des Bains de Saillon sera rénovée après les travaux de construction de l'hôtel des Bains mais avant la fin de l'année. Il est précisé que des aménagements routiers sont également prévus devant l'hôtel en collaboration avec les Bains.

Toujours en lien avec le trafic, une citoyenne informe que la visibilité n'est pas bonne au carrefour de la route de la Salentze et la route St-Laurent lorsque des voitures se parquent sur la partie herbeuse en contrebas. Un contrôle sur le secteur sera opéré.

Dans ce même secteur, il est constaté, suite à la création d'une zone bleue, une amélioration du parcage sauvage dans les vignes par les utilisateurs de la Via Farinetta. A ce sujet, un contrevenant, en mémoire à Farinet, souhaite s'acquitter de son amende en pièces de 20 centimes. Ce fait insolite sera relayé dans la presse afin d'en profiter pour faire une information sur les possibilités de parcage dans le secteur.

Un utilisateur des routes de plaine s'interroge de la nécessité de poser les bacs ralentisseurs aussi près des carrefours obligeant les usagers de la route à se déporter sur la gauche. Il lui est répondu que c'est un but recherché pour modérer la vitesse du trafic.

Toujours en lien avec les routes de plaine, une citoyenne dénonce des privés qui entreposent des cailloux sur l'espace privé de 60 centimètres qui doit rester libre. Des procédures de remise en état seront entreprises.

Un membre de l'assemblée demande si la commune a des nouvelles de CarPostal en lien avec la réhabilitation de la course Saillon-Riddes afin de rendre plus accessible le train. Cette jonction est toujours à l'étude du côté de CarPostal.

Un citoyen déplore l'état de la parcelle sise au centre du Bourg. Il exprime un sentiment de honte en constatant ce mur qui n'a rien de médiéval et s'offusque du fait que le pavage de la place aie disparu. L'autorité communale partage ce sentiment et informe que des procédures sont en cours. En comparaison, il est fait allusion au mur du Café de la Tour qui a dû être partiellement démonté dans un bon état d'esprit du propriétaire.

En lien avec les constructions, un citoyen demande ce qu'il en est de la parcelle sise vers le giratoire des Chiles. Il lui est répondu que l'autorisation de construire délivrée est échue depuis mai 2016 et qu'une procédure de remise en état a débuté.

M. Philippe Crettenand, ancien conseiller municipal, tient à remercier le conseil pour le travail accompli et plus particulièrement la présidente Mesot et le vice-président Moret pour leur dernière assemblée primaire. La présidente Mesot rebondit sur ses remerciements pour exprimer tout le plaisir qu'ils ont eus à œuvrer auprès des citoyens qui font preuve d'un esprit constructif.

La présidente Mesot clôt cette assemblée en exprimant ses plus vifs remerciements à ses collègues du conseil communal. L'équipe communale est également remerciée pour le bon état d'esprit. Puis elle remercie l'assemblée pour l'intérêt porté à la collectivité publique.

L'assemblée est levée à 21h30 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente
Alba Mesot

Le Secrétaire
Boris Clerc